



AFT Namur-Luxembourg
Chaussée de Marche, 935 C
5100 WIERDE

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

CLUB : TC Halanzy

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début : 12/03/18 Date de fin : 25/03/18

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement par : www.tournoi.org

Particularités réservées aux clubs :

Date et heure de clôture des inscriptions :

Mercredi 07/03/2018

Sauf pour le Belgian Circuit et clôture (24 h) qui

Particularités réservées aux clubs :

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie ou de ne pas ouvrir les tableaux ne réunissant pas 4 participants (8 en M I et D I).

Nombre de catégories organisées : simples 8 doubles 11 jeu

2. DROIT D'INSCRIPTION :

Le droit d'inscription, par catégorie est au 1er match 8 2ème match 4

Pour les jeunes, il est de 1er match 2ème match

Pour les doubles, il est de 12 par paire

Tout joueur, déclaré W.O. (même excusé) au 1er ou au 2ème match, est redevable du montant de l'inscription.

3. TIRAGE AU SORT :

Date et heure du tirage au sort public : Jeudi 08 mars 2018

Particularités réservées aux clubs :

4. HORAIRES :

Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, consultez les tableaux via le site www.tournoi.org

le 9/03/18 dès 18H H

Validez votre accord en cochant la case "Conf" prévue dans la rubrique "mes matchs".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre ce jour-là entre : 18h H et 20h H

au n° de téléphone suivant : 063 67 84 08

Particularités réservées aux clubs :

5. JUGE-ARBITRE et ARBITRES :

Le tournoi est dirigé par Mr, Mme, Mlle Heckmus Mégane

et Mrs, Mmes, Mlles Mathieu Arnaud et Heckmus Claude

Tél. juge-arbitre 00352 691 33 88 44 Tél. secrétaire Tél. club-house

Nombre de terrains utilisés : 3 dont 0 de plein air.

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés : 3 en Grain court

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

6. DISPONIBILITE DES JOUEURS : en semaine à partir de 16 heures et le week-end de 9 H à 23 H.

Le début de la dernière rencontre est prévu à 23 H au plus tard.

Dans les catégories -13 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 H.

Particularités réservées aux clubs :

7. REMISE DES PRIX :

Particularités réservées aux clubs : Dimanche 25 mars 2018

8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.

TOURNOI

Matr.

6037

en anticipée, les inscriptions seront clôturées le mercredi
précède le début du tournoi.

nes

juge-arbitre

adjoints

